

déclaration des droits de l'enfant

PRINCIPE PREMIER

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

PRINCIPE 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Le 20 novembre 1959, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité la Déclaration des droits de l'enfant. L'esprit de ce document est reflété dans le préambule, qui déclare, entre autres, que « l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même ». Nombre des droits et libertés énoncés dans la Déclaration avaient déjà été mentionnés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans d'autres documents antérieurs. Mais la communauté internationale était convaincue que les besoins spéciaux de l'enfant étaient si urgents qu'ils nécessitaient une déclaration particulière distincte.

Le 21 décembre 1976, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution par laquelle elle a proclamé l'année 1979 Année internationale de l'enfant. Aux termes de cette résolution, elle a encouragé tous les pays, riches et pauvres, à revoir leurs programmes pour la promotion du bien-être des enfants et rappelé que l'année 1979 marquera le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant et pourrait être une occasion d'en encourager davantage l'application.

Le texte intégral de la Déclaration adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1959 figure ci-contre. La Déclaration comprend dix principes.

PRINCIPE 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

PRINCIPE 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine ; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

PRINCIPE 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

PRINCIPE 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle ; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances

exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

PRINCIPE 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation ; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer

de favoriser la jouissance de ce droit.

PRINCIPE 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

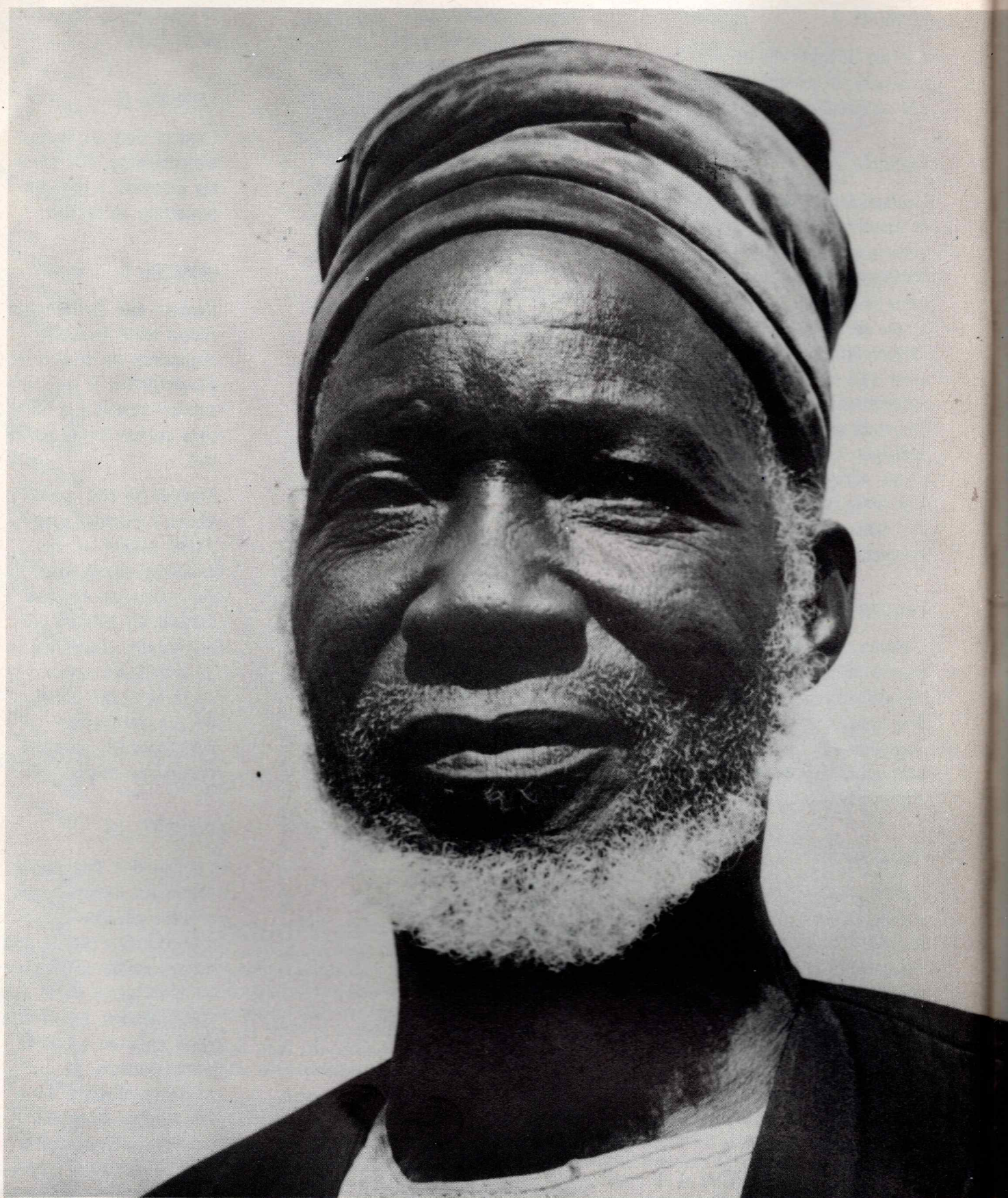
PRINCIPE 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié ; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

PRINCIPE 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.



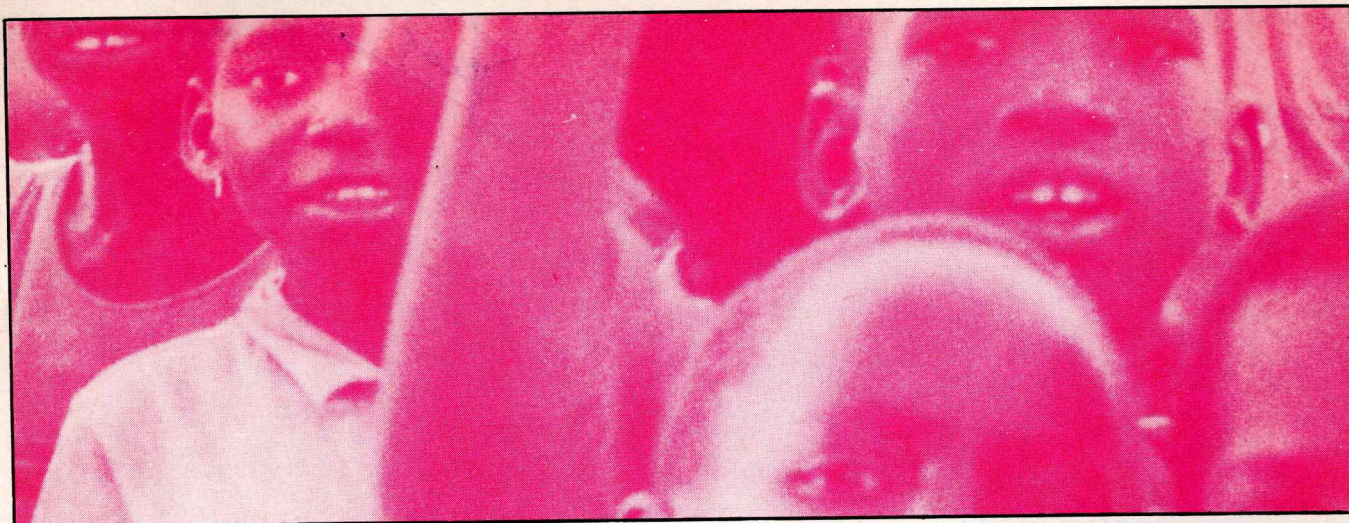
« Il est peut-être, en effet, une part de vous-même que vous avez épargnée jusqu'ici. Oubliée plutôt. lément, mon ami, méfiez-vous ! Ce n'est pas la première fois qu'un de vos pareils tente la chose, et si public ce morceau délicat, je pense qu'aucun d'entre eux n'a réussi à déraciner tout à fait le petit en



SOMMAIRE

Avant-propos.		5
L'enfant, une nécessité heureuse ?	<i>A. Retel-Laurentin</i>	7
Relation corporelle et relation aux objets : l'apprentissage de l'échange symbolique.	<i>J. Rabain</i>	12
Aspects cognitifs de l'éducation non scolaire.	<i>P. Greenfield</i>	16
L'école où les élèves enseignent.	<i>C. Sanger</i>	36
Le préscolaire, une priorité de l'éducation aux Seychelles.	<i>Département du préscolaire</i>	42
La parole est aux enfants, aux maîtres, aux parents.	<i>M. Mbodje F. Gondi</i>	45
L'enfant et le travail : l'école des autres.	<i>Reportage d'E. Sylvestre</i>	54
Les jeux de la société : entretien avec L.-J. Calvet.		71
Le droit de jouer.	<i>Ch. Lombard</i>	77
Paul, Virginie, André, Kristian, et quelques autres enfants littéraires de l'océan Indien.	<i>J.-L. Joubert</i>	81
L'image de la petite fille dans la littérature féminine des Antilles.	<i>M. Condé</i>	89
Les jumeaux dans les contes africains.	<i>P. N'Da</i>	94
Notes sur l'enfant dans le cinéma	<i>N. Renaudin</i>	101
D'un livre à l'autre :		
• <i>Psychologie.</i>		108
• <i>L'enfant du lignage.</i>		110
• <i>Le développement de l'intelligence chez l'enfant baoule.</i>		111
• <i>L'enfant dans le Mvett.</i>		113
• <i>Un autre monde : l'enfance.</i>		115
Sources d'information		117
Congrès international de psychologie		124

utôt. L'enfance a la vie si dure ! « Seu-
et si pressés qu'ils aient été de donner au
tit en fant qu'il avait été jadis. » Bernanos.



Au moment de quitter cette année consacrée à l'enfance, où furent adoptées des mesures concrètes par les organisations internationales, où furent lancées de grandes enquêtes, où, plus que jamais, nous disposons de statistiques concernant toutes catégories d'enfants, que peut apporter une revue comme la nôtre, si elle ne souhaite pas sacrifier à la mode, si elle veut résister à la tentation facile de l'attendrissement vain, si elle n'apporte pas les résultats statistiques d'autres organismes mieux habilités à le faire ? Il est bien difficile de parler au nom de l'enfance, il faudrait parler sa langue et nous l'avons oubliée, au point qu'il est impossible de faire revivre pour d'autres, l'enfant que nous fûmes. C'est cette impression que traduit Camara Laye faisant revivre ses souvenirs d'enfance dans « l'Enfant Noir » ; « ...J'y songe aujourd'hui comme aux événements fabuleux d'un lointain passé. Ce passé, pourtant, est tout proche. Il date d'hier. Mais le monde bouge, le monde change, et le mien plus que tout autre. Et si bien, qu'il nous semble que nous cessons d'être ce que nous étions, qu'au vrai, nous ne sommes plus ce que nous étions et que déjà nous n'étions plus exactement nous-mêmes dans le moment où ces prodiges s'accomplissaient sous nos yeux. Oui, le monde bouge, le monde change, il bouge et change à telle enseigne que mon propre totem, j'ai mon totem aussi, m'est inconnu. » C'est cette nostalgie de « l'aube d'un destin » que nous portons en nous. Et il n'y a guère là de romantisme, ni de désir de faire ressusciter un âge d'or de l'enfance qui n'a jamais existé. Même une enfance dite heureuse ne l'est pas. Il voit, il sent tant de choses, l'enfant, que l'adulte avec son regard voilé ou clos ne voit pas. Comment ne serait-il pas atteint, avec cette sensibilité toute fraîche qui absorbe tout, pêle-mêle, qui n'a pas appris à trier, qui est confiante, et qui, cependant, juge ? Quel enfant ne fut pas, un jour, pour sa vie peut-être, blessé par le mensonge d'un adulte ? « Combien d'adultes seraient des êtres nuls, des grotesques sans recours, s'ils n'avaient, eux aussi, pour les sauver de leur néant et de leurs mensonges, cet enfant quelque part enfoui en eux-mêmes, dont ils n'ont pu ni défigurer la candeur, ni oublier les humiliations » (1).

Ce moment de réflexion, nous pouvons le consacrer, à l'aide des articles ici rassemblés, de factures très diverses, à réfléchir à l'enfant que nous fûmes, à le retrouver, et partant, à considérer ceux qui nous entourent d'un œil plus neuf. Et pour ceux qui ne nous entourent pas, ceux des autres cultures, les enfants de régions lointaines, peut-être pourrions-nous les voir avec un peu de ce regard qu'eux, les enfants, portent sur nous.

Il a appartenu à d'autres de parler, et fort bien, de l'enfance. Souvent l'enfant de la pédagogie reste abstrait. Que ce numéro soit un lien amical et chaleureux à travers la palette d'informations et de témoignages que nous allons présenter.

Les articles et les informations qui constituent ce numéro peuvent s'analyser en cinq séquences principales. La première, à dominante plutôt technique, est consacrée à des questions de psychologie et d'éducation. Anne Retel-Laurentin, dans un article de portée générale, examine la place que les enfants occupent en Afrique noire, leur nombre, le désir que l'on ressent d'en avoir, le rôle qui leur est octroyé dans la société et les perspectives de changement (zones urbaines et zones rurales). Jacqueline Rabain étudie à travers la relation corporelle et la relation aux objets, tout particulièrement chez les enfants wolof du Sénégal, l'apprentissage des énoncés sociaux, l'apprentissage de l'échange. Ceux-ci ne sont pas directs, mais implicites. Elle insiste sur le fait que les différences culturelles n'affectent pas tant la compétence que la motivation à acquérir la compétence, certaines cultures mettant l'accent sur l'acquisition de la technique et de l'instrumentalité, d'autres valorisant les rapports sociaux. Par là même, ces dernières souhaitent une compétence d'efficacité symbolique plus que d'efficacité technique immédiate. Nous avons tenu à reproduire en entier les résultats de la recherche effectuée par Patricia Greenfield et Jean Lave, respectivement chez des tisserands zinacantèques du Mexique, et chez des tailleurs vai du Liberia. Il s'agit en effet des aspects cognitifs de



avant-propos

l'éducation non scolaire et de leurs transferts à d'autres activités, ceux-ci étant ordinairement étudiés à partir des acquisitions scolaires. La minutie, la rigueur de cette recherche, ainsi que ses résultats, qui font tomber bon nombre de stéréotypes par lesquels on définit généralement les processus cognitifs formels et non formels, nous ont paru mériter qu'aucun développement ne lui soit retranché. Nous poursuivons cette partie théorique par une relation sur l'école autodidacte « L'école où les élèves enseignent », expérience qui se déroule actuellement en Asie du Sud-est, simultanément en Indonésie et aux Philippines. Elle paraît, par une approche simple et transposable, pouvoir résoudre un certain nombre de problèmes des écoles d'Afrique et de l'océan Indien. Les résultats semblent encourageants, mais les difficultés rencontrées ne sont, toutefois, pas passées sous silence. Le département du préscolaire des Seychelles nous fait part des raisons pour lesquelles, au lendemain de la libération du 5 juin 1977, l'un des premiers soucis du gouvernement seychellois a été d'organiser l'enseignement préscolaire, jusque là négligé.

Dans un second temps, nous avons tenté de donner la parole aux enfants, aux maîtres, aux parents. Des entretiens ont été menés, à l'instigation de « Recherche, Pédagogie et Culture », dans six pays d'Afrique intéressés par cette démarche. Cette enquête, qui ne s'est pas voulue purement scientifique, mais qui a cherché à faire entendre la voix de ceux avec lesquels nous ne sommes pas généralement en contact, a fait l'objet d'une communication au Congrès International de Psychologie de l'Enfant (2). Nous avons voulu reproduire ici, tant une analyse de ces entretiens, que de nombreuses citations de nos interlocuteurs. Par ailleurs, une équipe vidéo, ayant en projet un film sur « l'enfant et le travail », nous a fourni le début de son reportage, chez un enfant bijoutier de Dakar et un enfant pêcheur en Mauritanie.

Une autre séquence de ce numéro est consacrée au jeu. Elle comporte un entretien avec Louis-Jean

Calvet sur son ouvrage : « Les jeux de la société », et un article de Chantal Lombard sur « Le droit de jouer », où l'auteur examine la place du jeu dans l'éducation traditionnelle, le bouleversement introduit par l'école importée et les conditions du développement des activités ludiques.

Puis nous aborderons un important sujet, celui de « l'enfant dans la littérature », avec, parfois, des textes d'appui (3). Jean-Louis Joubert nous entretient de quelques enfants « littéraires » de l'océan Indien. Maryse Condé étudie l'image de la petite fille dans la littérature féminine des Antilles, à travers deux romans antillais connus : « Sapotille et le serin d'argile » et « Pluie et vent sur Téliumée Miracle ». Constatant que le problème des jumeaux en Afrique noire est complexe, et que certains contes africains sont centrés autour du phénomène de gemellité, Pierre M'Da propose, dans son article : « Les jumeaux dans les contes africains », de voir comment ces derniers y sont présentés et le rôle qui leur est imparti.

Un dernier chapitre présente « L'enfant d'Afrique à travers le cinéma », en évoquant des films de fiction où intervient l'enfant, ou des films sur l'enfant.

Après plusieurs analyses de livres, nous terminons sur un ensemble de sources de documentation faisant état de publications diverses : ouvrages, revues, articles fondamentaux parus au cours de ces dernières années, ainsi que sur ceux, sortis à l'occasion de l'année de l'enfance, et des manifestations suscitées à cette occasion.

R.P.C.

(1) Albert Béguin. (2) Cf. plus loin, p. 124. (3) Nous avons le regret de dire qu'au moment où nous mettons sous presse, l'article sur « L'enfant à travers la littérature africaine », prévu de longue date, ne nous est pas parvenu. Il en résulte une lacune dont nous nous excusons. Nous espérons avoir la possibilité de le publier ultérieurement.